



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'État le 02 JUIL. 2024  
et publié le 02 JUIL. 2024 est exécutoire.

Séance du mercredi 26 juin 2024

Délibération n° 02\_2024\_068

**Rétrocession du système d'assainissement des bâtiments communaux  
de la commune de Marçais**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	Arrivé au point n° 3
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Arrivée au point n° 4
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Excusée
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Roger DAGHER  Pouvoir à Didier DEVASSINE  Pouvoir à Patrick BIGOT  Pouvoir à Sophie CUINIÈRES  Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV  Pouvoir à Maire BLASQUEZ
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 28  
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 12 juin 2024  
Date de l'affichage : 12 juin 2024

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20240626-02\_2024\_068-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

## *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 26 juin 2024

**Délibération n° 02\_2024\_068**

### **Rétrocession du système d'assainissement des bâtiments communaux de la commune de Marçais**

Monsieur Pascal COLLIN, cinquième vice-Président en charge de l'assainissement et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France ;

considérant que le système d'assainissement des bâtiments communaux de Marçais a fait l'objet d'une réfection complète par Cœur de France en 2022 ;

considérant que ce dispositif, initialement inclus dans le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de Cœur de France, ne traite que des effluents issus de bâtiments communaux, c'est-à-dire d'un seul propriétaire,

cette installation relève par conséquent de l'assainissement non collectif.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **décide de rétrocéder, gratuitement les ouvrages à la commune de Marçais qui en assurera l'entretien.**

Le Président



Daniel BONE

Le secrétaire de séance



Marie BLASQUEZ